

Fonds de soutien à la recherche Subvention 2023-2024 360 257 \$

Le *Fonds de soutien à la recherche* est une subvention annuelle qui vise à aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à couvrir les dépenses engagées dans la gestion administrative des travaux de recherche et à maintenir un milieu de recherche de calibre mondial.

Les subventions attribuées par le Fonds peuvent servir :

- à entretenir du matériel et des espaces de recherche modernes;
- à donner accès à des ressources sur les connaissances à jour;
- à fournir du soutien administratif et à appuyer la gestion de la recherche;
- à respecter les normes réglementaires et éthiques;
- à transférer les connaissances du milieu universitaire aux secteurs public, privé et sans but lucratif.

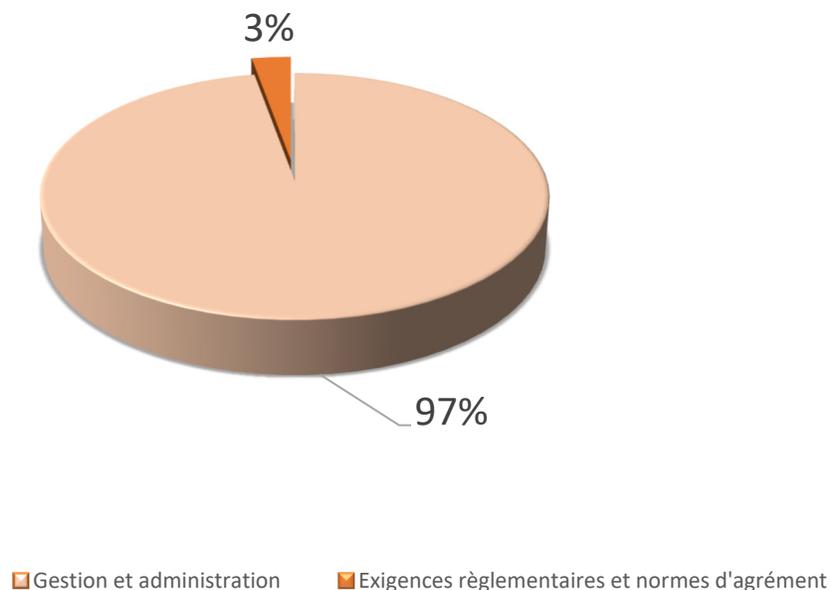
Pour plus de détails, voir <http://www.rsf-fsr.gc.ca>

Définition des coûts indirects de la recherche

Les coûts indirects de la recherche réfèrent aux dépenses assumées par les universités pour soutenir leur mission de recherche. Il s'agit de frais généraux, communs à un ensemble d'activités de recherche. Les frais indirects comprennent principalement les dépenses suivantes:

- Les dépenses reliées aux espaces de recherche (ex: rénovation et entretien des locaux de recherche, modernisation et entretien du matériel de recherche et d'autres appareils généraux, coûts d'opération des espaces de recherche, soutien technique pour les laboratoires, les bureaux et autres installations, etc);
- Les dépenses reliées aux services (administration et gestion financière de la recherche, acquisition de ressources documentaires et coûts de fonctionnement des bibliothèques, ressources informationnelles et de télécommunications utilisées pour la recherche, services juridiques, etc.);
- Les dépenses reliées aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément (éthique de la recherche visant les sujets humains).

Fonds de soutien à la recherche Budget 2023-2024



Source: ENAP, Direction de l'enseignement et de la recherche

Gestion et administration

Le Fonds de Soutien à la Recherche (FSR) soutient les activités du bureau de la recherche qui vient en appui aux chercheurs et aux étudiants chercheurs. Grâce à ce financement, deux ressources professionnelles et deux techniques consacrent entre 10% et 100% de leur temps au soutien administratif, au développement de la recherche et au suivi du financement de la recherche. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 96% de la subvention FSR est consacré au volet Gestion et administration.

Exigences réglementaires et normes d'agrément

Le Fonds de soutien à la recherche permet également à l'ENAP d'assurer les activités de son comité d'éthique de la recherche (CER-ENAP : 4% du budget).